## Étiquetage bilingue

les intérêts des consommateurs, notamment les règles de bilinguisme en matière d'étiquetage, seront maintenues.

Il n'est pas nécessaire de modifier la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Grâce aux règlements actuels les consommateurs canadiens ont l'étiquetage bilingue. Ce gouvernement ne compte pas gâcher la sauce. Ainsi, j'apprends le français, et cette fin de semaine, je me suis monté une garde-robe en suivant les instructions en français. On continuera d'exiger l'étiquetage bilingue. Il y a 20 ans que cela marche. Notre gouvernement garantit aux consommateurs canadiens que les informations bilingues dont ils ont besoin continueront à figurer sur les étiquettes car ils y ont parfaitement droit.

Le projet de loi C-280 n'améliorera en rien la situation actuelle. En fait, il risque de la compromettre inutilement en touchant à un système qui fonctionne déjà très bien. Ce projet de loi mérite de rester en plan au Feuilleton.

• (1730)

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-280, présenté à la Chambre par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

Une voix: Un homme très bien.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Oui, je suis d'accord. Après tout, comme nous faisons partie du comité mixte permanent sur les langues officielles, nous nous connaissons bien et j'ai beaucoup d'estime pour le député d'Ottawa—Vanier. Il est peut-être bon de signaler qu'à en juger d'après le Citizen d'Ottawa, c'est un bon jour pour dire quelques mots au sujet de M. Bilinguisme, car ce journal parle de ce qu'il a fait dans la province de l'Ontario pour promouvoir l'éducation des Franco-Ontariens en préconisant la création de programmes d'immersion pour anglophones et ainsi de suite, initiatives qui occupent une place importante dans sa carrière politique et publique.

## M. McDermid: Bravo!

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Le secrétaire parlementaire fait écho à mes observations. Comme j'assistais à une séance de comité, je suis arrivé un peu en retard et j'ai malheureusement manqué le début des observations du secrétaire parlementaire. Ses notes n'incluaient probablement pas ces compliments, c'est donc un plaisir pour lui de les faire maintenant indirectement.

Je suis cependant arrivé à temps pour entendre le secrétaire parlementaire déclarer que ce projet de loi n'était pas nécessaire et pour l'entendre réaffirmer que l'entente de libre-échange avec les États-Unis, qui aura une foule de répercussions radicales sur le système économique, social et politique du Canada, ne constituait pas une menace pour un des aspects commerciaux très importants du bilinguisme au Canada, soit le règlement exigeant que l'emballage et l'étiquetage des produits soient bilingues.

Je dois dire que je n'ai pas la même conviction que le secrétaire parlementaire. Les résultats du gouvernement dans ce domaine ne sont pas pour nous rassurer. Quand je pense en particulier aux activités du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), que l'on appelle officieusement, le ministre des pertes à la consommation et des profits des

corporations, je pense aux efforts qu'il a déployés en faveur des fabricants internationaux de produits pharmaceutiques. Prétendument, l'initiative du gouvernement ne résultait pas de pressions des États-Unis et elle n'avait aucun rapport avec les négociations bilatérales avec ce pays. C'était une bonne chose qu'il fallait que les Canadiens acceptent. C'était un changement nécessaire. Les Canadiens avaient, soi-disant, tellement d'objections contre les dispositions régissant l'octroi des licences de fabrication des produits génériques au Canada, qu'il fallait tout simplement les changer. Les Canadiens n'avaient pas à s'inquiéter des conséquences de cette initiative, car les prix des médicaments n'augmenteraient pas.

En réalité, une fois les changements entrés en vigueur, les Canadiens ont dû payer leurs médicaments beaucoup plus cher. Dernièrement, les prix ont subi de très fortes hausses et on a compris au cours des derniers mois des négociations commerciales bilatérales que, dans l'esprit des Américains, ces changements aux dispositions régissant les licences de fabrication faisaient partie des négociations.

Le bureau canadien chargé des négociations commerciales a essayé de faire retirer ces dispositions des documents finaux. Le fait qu'elles aient figuré dans d'autres documents nous a permis d'en conclure qu'elles faisaient partie intégrante des négociations. Si cette initiative n'a pas été prise pour satisfaire l'administration américaine et les fabricants internationaux de produits pharmaceutiques, elle ne l'a certainement pas été pour avantager les consommateurs canadiens. Loin de là. Tout porte à croire que ce ne sera pas à l'avantage des chercheurs canadiens parce que les modifications, comme l'affirment euxmêmes les fabricants de produits pharmaceutiques, ne stimuleront pas de façon marquée la recherche au Canada. Le ministre des pertes à la consommation et des profits des corporations nous a bien entortillés.

Un gouvernement capable d'un tel coup fourré est capable du scénario décrit par le député d'Ottawa—Vanier dans son discours d'appui au projet de loi. Un tel gouvernement est capable d'abolir la réglementation régissant les activités des fabricants canadiens. Il est généralement admis que, s'il y a des modifications majeures dans nos relations commerciales avec les États-Unis, si l'accord est mis en oeuvre, si les tarifs douaniers tombent, il y aura inévitablement un accroissement considérable des importations de produits alimentaires au Canada.

Les agriculteurs canadiens dont les produits sont transformés en produits alimentaires vendus au détail se sont dits préoccupés par cette possibilité. Le président de l'empire McCain dont les activités ont débuté au Nouveau-Brunswick pour s'étendre dans tout le Canada, a été très convaincant lorsqu'il nous a déclaré que les conséquences de cet accord commercial seraient désastreuses pour les producteurs agricoles canadiens. Sous les pressions de la concurrence américaine, il nous sera très difficile de conserver nos programmes de gestion de l'offre et il sera très difficile pour les producteurs canadiens de maintenir leurs prix. Ce que disait le président de McCain, c'est qu'il appuyait nos offices de commercialisation et que la perspective de la concurrence américaine lui faisait entrevoir le pire pour les agriculteurs canadiens. Si nous conservons nos offices de commercialisation et fixons nos prix au